



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2022

Le premier décembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, M. Patrick GRIGNON, Mme Nelly LE HEN, M. Franck TRULIN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET.,

Absents : Mme Catherine CADORET, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, M. Patrice LE PADELLEC, M. Thierry LUCAS

Procuration : Mme Catherine CADORET à Mme Séverine LE SAGER
M. Yvon LE CLAINCHE à M. Philippe ROBINO
Mme Magali ROBIC à Mme Nelly LE HEN
M. Anthony LUCAS à Mme Martine LE LOIRE
M. Mikael MAHAGNE à Mme Nelly FOURQUET

Secrétaire de séance : M. Philippe LE VESSIER

Objet : Clôture du budget annexe « Assainissement »

VU le transfert de la compétence assainissement à Baud Communauté rendu obligatoire par la création de deux nouvelles communautés de communes suite à la scission de Centre Morbihan Communauté, à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant qu'une convention de gestion de la compétence relative à l'assainissement collectif pour l'année 2022 a été signée afin que la commune continue à exercer la compétence relative à l'assainissement collectif au-delà du 1^{er} janvier 2022 afin de favoriser la concertation avec la communauté de communes en ce qui concerne les éléments d'ordre financiers ainsi que la définition précise des modalités d'exercice de la compétence,

Considérant désormais que la gestion de l'assainissement collectif sera réalisée intégralement par les services de Baud Communauté à partir du 01 janvier 2023

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide

D'approuver la clôture comptable du budget annexe « Assainissement » au 31/12/2022.

D'autoriser madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Le Maire,



Pascale GILLET